

ÉCHOS DE LA SÉANCE

Note: ces extraits de séance ne reflètent pas l'entièreté des débats et des discussions menés au cours de la séance. Ces extraits sont une synthèse des principales décisions prises. La documentation qui a précédé les débats n'est pas reproduite dans ces extraits. Les questions liées à des personnes particulières n'y figurent également pas.

Organe d'administration Date : 24 avril 2024
Objet : séance ordinaire Lieu : visioconférence

Présent.e.s: Pascal BLOGIE, Etienne DOUMONT, Charlotte COESENS, Céline SOMJA, Benoit FOUQUET-LAPAR, Jean-Pierre HECQUET, Mélissa PIRE, Gaëtan VANDERSCHUEREN, Stefan FERCOT, Marine SEIJKENS, Michel PICALAUSA

Excusé.e.s: Arnaud DELSAUT, Dominique GALLEZ (procuration Benoît FOUQUET-LAPAR), Céline BRENU

DÉCISIONS DE L'OA

- 1. APPROBATION DU PV DE L'OA DU 13/04/2024 ET DES ÉCHOS DE L'OA DU 13/04/2024
- → L'OA de la LFBB valide à 8 votes pour, 2 abstentions, le PV et les échos de la séance du 13/04/2024, moyennant quelques modifications et précisions transmises au préalable. Afin de conserver le caractère concis des échos de l'OA, les modifications aux règlements sont consignées dans un document annexe.
- 2. VALIDATION DE L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (AGO) 2024
- → L'OA de la LFBB valide à l'unanimité le programme, le timing et l'organisation précis de l'AGO 2024



ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF BE 0419 024 756 IBAN: BE63 0680 6961 5008 www.lfbb.be secretariat@lfbb.be +32 492 11 96 29



3. ETHIQUE

- A. Proposition de modification du point 6 de l'article 9 ajout de règles de sortie d'un membre adhérent
- → L'OA de la LFBB approuve à l'unanimité la proposition de modification du **point 6 de** l'article 9 ajout de règles de sortie d'un membre adhérent comme suit :

Le membre adhérent peut être exclu de l'association lorsqu'il s'est rendu coupable d'une infraction aux Statuts ou au Règlement d'ordre intérieur ou encore lorsqu'il a adopté un comportement qui nuirait à l'association en raison de son atteinte à l'éthique sportive, aux lois de l'honneur et de la bienséance.

Bien que les statuts et règlements internes LFBB mentionnent le respect de l'éthique sportive, le souligner explicitement dans ce point semble être judicieux.

B. Information sur l'état d'avancement du travail par la LFBB

La mise en conformité éthique est en cours, avec la mise à jour des statuts déjà effectuée et l'attente de l'approbation des modifications par l'assemblée générale. Un extrait de casier judiciaire est désormais requis pour toute personne majeure encadrant des mineurs ou ayant un lien de confiance avec eux.

To do: Il reste à mettre à jour le site LFBB avec les liens nécessaires et à constituer un réseau de délégués éthiques au sein des clubs. Les prescrits en matière d'éthique (mise en conformité) seront communiqués aux clubs avant l'AGO 2024.

4. APPROBATION DES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS

Règlement éthique

→ L'OA LFBB a validé le règlement éthique tel que proposé, à 9 votes pour et 1 abstention.

Règlement médical (document entièrement révisé)

Ce règlement est pour l'instant inapplicable par défaut des arrêtés d'application du décret susmentionné.

→ L'OA LFBB a validé le règlement médical tel que proposé, à 6 votes pour, 2 abstentions, 2 votes contre.

5. DIVERS